

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 345

présenté par

M. Nadot, Mme Wonner, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza,  
Mme Gaillot, M. Julien-Laferrrière, M. Taché, Mme Tuffnell et M. Villani

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 15 par la phrase suivante :

« Sa mise en œuvre doit être évaluée grâce aux indicateurs définis par la feuille de route de la France afin de s'assurer que la présente loi respecte les objectifs de développement durable. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inscrire explicitement la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) dans le cadre des Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) auxquels la France a souscrit, notamment l'objectif n° 5 (égalité femme-homme) et l'objectif n° 9 (résilience des infrastructures et innovation).

Sur l'égalité femme-homme en particulier, au-delà d'une situation générale où les femmes sont sensiblement moins nombreuses dans la recherche française, les nouvelles voies de recrutements ouvertes par la LPPR, notamment via les chaires de "professeurs juniors" (tenure-track) soulèvent un risque de discrimination accru à l'encontre des femmes.

D'où l'importance d'évaluer à échéance régulière la mise en œuvre de la LPPR au regard des ODD.